

GUIDE DES COMPETITIONS



REGLEMENTS PARTICULIERS DES COMPETITIONS REGIONALES

**I. REGLEMENT PARTICULIER : CHAMPIONNAT REGIONAL
+15 ans féminins - DIVISION PRENATIONALE**

**II. REGLEMENT PARTICULIER : CHAMPIONNAT REGIONAL
+16 ans masculins- DIVISION PRENATIONALE**

**III. REGLEMENT PARTICULIER : CHAMPIONNAT REGIONAL
+15 ans féminins - DIVISION EXCELLENCE**

**IV. REGLEMENT PARTICULIER : CHAMPIONNAT REGIONAL
+16 ans masculins - DIVISION EXCELLENCE**

**I. REGLEMENT ET QUALIFICATION :
CHAMPIONNAT DE FRANCE – 18 ANS**

**VI. REGLEMENT PARTICULIER : CHAMPIONNAT REGIONAL
EXCELLENCE**

- 18 ans FEMININ ET MASCULIN

p VII.04

**VII. REGLEMENT PARTICULIER : CHAMPIONNAT REGIONAL
HONNEUR**

- 18 ans FEMININ ET MASCULIN

p VII.05

**VIII. REGLEMENT PARTICULIER : CHAMPIONNAT JEUNES :
PHASES FINALES**

-15 ans masculins et -15 ans féminins

**IX. REGLEMENT PARTICULIER : CHAMPIONNAT JEUNES :
PHASES FINALES**

-13 ans masculins et -13 ans féminins

X. REGLEMENT : CHALLENGE AQUITAIN Gilbert MORA

p VII.06

REGLEMENT PARTICULIER : CHAMPIONNAT REGIONAL EXCELLENCE - 18 ANS FEMININ ET MASCULIN

I. ENGAGEMENT

Tous les clubs adressent leur engagement à la Ligue qui informe ses Comités du nombre de candidature qui les concernent

Si l'équipe engagée ne se qualifie pas pour le championnat régional, le club réintègre le championnat départemental
Les équipes non qualifiées pour le championnat de France – de 18ans ne sont pas qualifiées d'office pour le championnat régional.

Tout club qui s'engage en championnat régional excellence - 18 ans féminin et masculin devra fournir à son comité 2 Jeunes Arbitres en formation départementale où déjà en formation. En fonction de la politique menée dans le comité, celui-ci devra posséder des binômes capables d'officier au niveau régional et en championnat de France -18 ans dont le nombre dépendra de la répartition géographique des clubs représentés dans ce championnat.

II. PARTICIPANTS

Voir Chap. 8 : Années d'âges pour les compétitions régionales.

La compétition comprendra **12** clubs à l'issue d'une qualification préliminaire entre les clubs des différents Comités, qui se déroulera début septembre.

III. FORMULE DE LA COMPETITION

Les **12** clubs qualifiés lors de la phase préliminaire formeront une poule de **12**. Les clubs se rencontreront en match aller/retour. Le club classé à la première place à l'issue du championnat est sacré champion d'Aquitaine

IV. LIMITATION D'UTILISATION DES JOUEURS(SES)

Les joueurs(SES) participant aux rencontres du championnat régional – de 18 ans ne peuvent en aucun cas participer à une autre rencontre durant la même fin de semaine ni en compétition nationale, régionale ou départementale.

V. REGLEMENT FINANCIER

Les frais d'engagement sont à versés a la Ligue et définis chaque année par l'Assemblée Générale régionale.

Les frais de transport sont à la charge des clubs qui se déplacent.

Les frais d'arbitrage sont à la charge des clubs qui reçoivent.

VI. HORAIRES DES RENCONTRES

Les horaires sont fixés par le club qui reçoit.

Les matches devront débuter :

- Le samedi au plus tôt à 18h00 et au plus tard 20h00
- Le dimanche au plus tôt à 14h00 et au plus tard 16h00

Une dérogation pourra éventuellement être accordée par la commission sportive régionale dans la mesure où le club adverse aura donné son accord.

REGLEMENT PARTICULIER : CHAMPIONNAT REGIONAL HONNEUR - 18 ANS FEMININ ET MASCULIN

I. CATEGORIE D'AGE

Voir Chap. 8 : Années d'âges pour les compétitions régionales.

Les règles de brûlage sont à prendre en compte dans la stricte application des règlements généraux de la FFHB.

II. ATTRIBUTION DES PLACES

Les clubs participants à cette compétition sont issus des compétitions départementales des Comités 33 et 64 et d'une compétition tri-départementale des Comités 24-40-47 selon la répartition suivante :

- Comité 33 : **2** clubs
- Comité 64 : **2** clubs
- Compétition tri-départementale : 2 clubs *

* voir 1 club. Dans ce cas là, le 4^{ème} du Comité 33 ou 64 sera repêché.

III. DEROULEMENT DES RENCONTRES

Championnat en poule de **6** (matches aller-retour). Durée des rencontres : deux fois 30 min - un temps mort par mi temps. Le premier de la poule est déclaré champion d'Aquitaine honneur.

IV. REGLEMENT

Règlement général des compétitions Régionales

V. HORAIRES DES RENCONTRES

Les horaires sont fixés par le club qui reçoit. Les matches devront débuter :

- Le vendredi (avec accord des 2 clubs) au plus tôt à 18h30 et au plus tard à 21h30
- Le samedi au plus tôt à 16 H 00 et au plus tard à 20 H 00,
- Le dimanche au plus tôt à 14 H 00 et au plus tard à 16 H 00.

Une dérogation pourra éventuellement être accordée par la COC dans la mesure où le club adverse aura donné son accord.

REGLEMENT : CHALLENGE AQUITAIN Gilbert MORA

Article 1

Cette épreuve est ouverte aux équipes masculines et féminines évoluant de nationale 1 à promotion départementale : une seule équipe masculine et/ou féminine par club.

Article 2 : Engagement

Engagement gratuit

Il sera pris en compte le niveau de l'équipe en fin de saison précédente.

Pour les équipes qui accèdent au niveau supérieur ou qui descendent au niveau inférieur, le niveau pris en compte sera celui de l'année en cours.

Article 3 : Formule de l'épreuve

Cette épreuve se déroule par élimination directe. Tirage au sort à chaque tour. Le plus petit club reçoit, ou pour les clubs de même niveau, le 1^{er} tiré.

Article 4 : Handicap

3 buts de handicap par division d'écart, pour l'équipe évoluant au plus haut niveau (Voir « Tableau de concordance » ci-après).

Les dates des rencontres sont fixées par la C.O.C.

1. Premier tour entre clubs départementaux.
2. Deuxième tour : entrée des clubs régionaux.
3. Troisième tour : entrée des clubs nationaux.
- 4.

Article 5 : Salle

Les rencontres doivent obligatoirement se jouer en salle homologuée ou en cours d'homologation.

7

Article 6 : Jeu

Temps de jeu : 2 x 25 minutes – un temps mort par mi-temps et par équipe.

Remise en jeu du gardien au point des 4 mètres après le coup de sifflet obligatoire de l'arbitre.

En cas d'égalité en fin de match, une prolongation de 2 x 5 minutes, sans pause.

Si nouvelle égalité : 2ème prolongation au premier but marqué (but en or).

Article 7

Aucun report de match ne sera accepté.

Article 8 : Déroulement de l'épreuve

Les horaires sont à envoyer à la Ligue dans la semaine suivant le tirage au sort.

Les feuilles de match sont à envoyer à la Ligue par le club recevant dans les 48 heures.

Article 9 : Arbitrage

Les arbitres sont désignés par la CRA ou CDA.

Les frais d'arbitrage sont à la charge des clubs.

Article 10

Tout litige sera étudié par la commission compétente de la Ligue.

Article 11 : Challenge et récompense

Cette épreuve sera récompensée :

- du Challenge et d'une coupe pour le vainqueur,
- d'une coupe pour le vaincu,
- de dotations diverses.

TABLEAU DE CONCORDANCE CHALLENGE AQUITAIN Gilbert MORA

REGIONAL/DEPARTEMENTAL

DIVISION					Niveau
NATIONALE 1					6
NATIONALE 2					5
NATIONALE 3					4
PRE-NATIONALE					3
EXCELLENCE REGIONALE					2
COMITE 24	COMITE 33	COMITE 40	COMITE 47	COMITE 64	
	PREREGIONAL EXCELLENCE			PREREGIONAL EXCELLENCE	1
EXCELLENCE HONNEUR	HONNEUR EXCELLENCE BRASSAGE	NIVEAU UNIQUE	NIVEAU UNIQUE	HONNEUR PROMOTION	0

Handicap : 3 buts par niveau

Exemples :

- Une équipe du niveau excellence ou honneur du Comité 24 rencontre une équipe du niveau excellence régionale : le handicap pour l'équipe excellence régionale est de 6 buts.
- Une équipe du niveau unique comité 40 ou 47 rencontre une équipe de niveau pré régional ou excellence : le handicap pour l'équipe pré régionale ou excellence est de 3 buts.
- Une équipe de niveau excellence ou pré régional rencontre une équipe de niveau nationale 2 : le handicap pour l'équipe de nationale 2 est de 12 buts.